

INTERVIEWS

Entretien avec Guy Sanfaçon

Guy Sanfaçon a eu la gentillesse d'accepter de répondre à nos questions en dépit d'un emploi du temps très chargé. Pourtant, à l'heure du *benchmarking*, l'exemple québécois est très intéressant car les problèmes liés à la qualité de l'air sont très présents en dépit de l'image un peu trop facile de grands espaces propices à la dilution des polluants propre au Québec. L'assimilation institutionnelle de la santé environnementale à la santé publique permet d'adopter des réponses préventives dans le cadre de la proximité et d'opérations de sensibilisation en direction de l'ensemble de la population. En effet, à part la ville de Montréal, très concernée par la question de la qualité de l'air, les municipalités québécoises ne sont pas des relais favorisant les messages de santé publique. Ceux-ci doivent s'adresser à la population elle-même qui doit ainsi faire pression sur les élus. C'est un beau défi que les acteurs de la santé environnementale ont pris en charge ! Ce défi de la proximité est d'autant plus méritoire qu'une forte proportion des particules mesurées vient des USA, mais les Québécois ne baissent pas les bras et n'attendent pas les résultats des négociations internationales toujours longues et décevantes pour faire « les bons gestes ».

Coordonnateur de l'unité de santé environnementale au sein de la direction de la protection de la santé publique du ministère de la Santé du Québec, vous dirigez le service de santé environnementale. Vous êtes pharmacologue-toxicologue de formation et à la tête d'une équipe de quatre personnes en charge de la santé environnementale au Québec.

Utilisez-vous ce vocable de préférence à celui de santé-environnement ?

La dénomination de santé environnementale a toujours été l'appellation qui a été utilisée au Québec.

Pourriez-vous la définir ?

Il s'agit de prendre en considération l'ensemble de ce qui constitue l'environnement de la population pour évaluer les impacts négatifs, tout ce qui peut être dommageable pour la santé, que ce soit via la nourriture, l'eau, l'air, le sol, les odeurs, etc.

C'est un domaine vraiment vaste qui demande une expertise très variée.

Assimilez-vous votre champ d'investigation à celui de la gestion du risque ?

Nous utilisons le mot risque dans nos investigations pour l'évaluer à travers éventuellement la mesure de la dose. Souvent, le risque tel qu'il est perçu et dénoncé est plus élevé que celui que nous évaluons. De nombreux risques peuvent être gérés de manière à éviter les impacts négatifs.

Par exemple ?

Nous savons tous que l'amiante sous toutes ses formes est cancérigène. À première vue, nous pourrions dire qu'il ne faut pas être exposé. Toutefois,

lorsque nous analysons les concentrations dans l'air d'une municipalité où il y a des mines d'amiante, nous retrouvons une certaine concentration qui pourrait contribuer à déclencher un cancer (1 chance sur 10 000). Toutefois, lorsque nous relativisons ce risque à tout ce qui entoure la population de cette municipalité, nous nous apercevons que, sur une période de 70 ans, il y aurait une personne de plus qui pourrait souffrir d'un cancer relié à l'exposition à l'amiante.

Si je vous comprends bien, la notion de risque est revisitée à travers deux notions, celle de l'incertitude et celle de la liberté du choix ?

Effectivement, l'incertitude est un élément de plus en plus présent dans l'évaluation du risque. Quant au choix, il est fréquent que, pour des considérations le plus souvent économiques, les populations soumises à un risque décident de rester sur place et, pour ne pas déménager par attachement à leur maison ou à leur village, acceptent de vivre avec le risque.

Vous évoquez la possibilité de choix mais, au nom du gouvernement, il doit vous arriver d'exercer des injonctions coercitives ?

Certes, dans certains cas, il est nécessaire d'être coercitif lorsqu'on estime que les inconvénients mettent en danger la santé publique. Par exemple, on s'est aperçu que, lors de chantiers utilisant des explosifs, il se dégage du monoxyde de carbone qui pénètre à l'intérieur des maisons. Donc, au moment des explosions, il est nécessaire de faire évacuer les maisons. Notre rôle consiste à faire un guide pour prévenir les entreprises, les inciter à trouver des solutions alternatives et éviter ce type de situation. On est obligé d'intervenir car on a déjà retrouvé des habitants inconscients dans les maisons.

Est-ce que vous faites une différence entre le risque et la nuisance ? Est-ce que vous les traitez de la même manière ?

C'est certain que nous n'aurons pas la même attitude lorsqu'il s'agit de nuisances comparativement à un risque bien connu. Par exemple, parmi les nuisances les plus souvent rencontrées, les odeurs et le bruit, nous allons alors essayer de déterminer s'il existe des normes reconnues par des organismes officiels, tel que l'OMS, l'ACGIH, etc. pour voir si la population est exposée à des niveaux considérés comme pouvant affecter la santé. Dans la situation où l'on aurait un dépassement de cette norme, on exige de la part du promoteur du projet, de mettre en place des mesures d'atténuation pour diminuer les niveaux pour éliminer autant que possible les impacts sur la santé.

Votre travail se situe donc largement dans le champ de la prévention ?

On ne travaille pas dans ce domaine autant que l'on voudrait faute de ressources et de temps. On essaie de prévenir les dangers lorsque c'est possible. Mais, par exemple dans le domaine de la qualité de l'air, on n'a pas encore les moyens pour faire de la prévention efficace. Pour l'instant, on essaie de faire de la prévention vis-à-vis des populations sensibles qui sont recensées dans chaque municipalité et, en cas de pic de pollution, elles sont prévenues individuellement et automatiquement par téléphone pour qu'elles puissent prendre des mesures adaptées et efficaces. Les personnes sensibles, inscrites sur la liste, sont prévenues, en cas de dépassement de seuil, de l'existence d'un risque potentiel.

Quelles sont les mesures que vous leur conseillez ? Vous ne les empêchez pas de sortir ?

En principe non, sauf pendant les incendies de forêts lorsque les concentrations sont très élevées.

Qui lance la procédure ?

L'indice sanitaire est calculé par les services du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), sauf pour l'île de Montréal qui a un régime spécifique. L'alerte est déclenchée par nos services en fonction de cet indice calculé à partir des mesures effectuées dans les stations gérées par le MDDEP et la Ville de Montréal, ou lors de la prévision de l'indice effectué par Environnement-Canada. Cet organisme ne calcule pas l'indice, ne déclenche pas les procédures mais, grâce à ses modèles de prévision, évalue la durée et la persistance du pic.

Avez-vous déjà organisé de grandes campagnes de prévention ?

Oui, mais pour être honnête, il faut reconnaître qu'on n'a pas toujours mesuré quelle a été la pénétration des campagnes sur l'ensemble du territoire et de la population. Malheureusement, on s'aperçoit effectivement que, dans certains cas, l'argent dépensé n'a pas servi à sensibiliser les populations qui certes,

écoutent les messages mais ne se sentent pas concernées. Quand j'étais au centre antipoison, on faisait des campagnes pour protéger les enfants et éviter les accidents domestiques. On s'est rendu compte que les gens ne s'inquiètent pas tant qu'ils n'ont pas vécu de situations dramatiques. Ils écoutent le message mais ils pensent qu'il s'adresse « aux autres ».

Les gens n'appliquent pas le message à la situation au quotidien, ils ne se sentent pas concernés.

Avez-vous des relais locaux pour faire passer ces messages ?

On a des directions régionales de santé publique. Dans la province, il y a 18 régions avec un responsable en santé environnementale par région avec quelquefois trois ou quatre personnes. Mais nos directions régionales sont autonomes par rapport au ministère ; les services régionaux font autorité vis-à-vis de la population. Ce sont donc ces services, constitués par des intervenants indépendants, qui, en définitive, ont le dernier mot ; ils peuvent ne pas suivre les recommandations nationales. Par exemple, en ce moment, on travaille sur le radon dans les écoles, c'est à nous qu'il revient de convaincre les responsables des écoles et les municipalités du bien-fondé de notre action. Il est nécessaire d'établir une bonne collaboration car ce sont eux qui peuvent, en définitive, améliorer la situation. Si on veut s'adresser à toutes les municipalités, (le Québec en compte mille), c'est un gros travail pourtant nécessaire si on veut que nos recommandations soient suivies d'effets. On est obligé d'adapter nos messages et nos pratiques en fonction des souhaits des municipalités qui préfèrent montrer le bénéfice de leurs actions plutôt que d'assigner des interdictions.

Compte tenu des caractéristiques géologiques du Canada, le radon est un gros problème pour lequel la sensibilisation des habitants est difficile. Pour cela, il est nécessaire de collaborer avec les associations, par exemple celles qui luttent contre le cancer ou contre les maladies du cœur. Elles représentent des relais indispensables.

Est-ce que vous les subventionnez ?

Dans certains cas. Par exemple, pour le radon, on collabore avec l'association pulmonaire du Québec qui rend disponible des dosimètres pour les particuliers. En échange d'une subvention, ils font de la promotion et ils transmettent les mesures qu'ils collectent à partir des dosimètres pour alimenter une base de données à partir de laquelle on réalise une cartographie du risque potentiel qui est très répandu. On peut ainsi, avec l'aide des associations, réaliser des dosages dans les maisons pour mieux valider les indicateurs géologiques.

Quelles consignes de prévention donnez-vous pour le radon ? Aérer ?

Ça dépend de la dose. On a baissé la ligne directrice à 200 Bq. On recommande de renouveler l'air

même si c'est un message qui est difficile à faire passer en général et pas seulement pour le radon. On a une étude en cours avec les enfants pour tester la qualité de la ventilation chez eux. Il y a un groupe témoin dans lequel on ne change rien et on compare l'état sanitaire de ces enfants avec ceux d'un autre groupe d'enfants qui habitent dans des maisons avec une ventilation contrôlée.

Mis à part le radon, avez-vous d'autres éléments de surveillance dans les écoles ?

On continue à travailler avec le ministère de l'Éducation pour mieux sensibiliser la population. Pour l'air intérieur, on a du mal car aucun ministère n'est responsable de la qualité de l'air intérieur si on exclut les ambiances de travail. Dans la loi sur la qualité de l'environnement, un article permettait aux municipalités de réglementer la QAI mais cet article a disparu. Le projet d'une politique de la qualité de l'air présenté par M. Goulet, directeur du service de la qualité de l'air, a réintroduit cette disposition encore peu mise en œuvre à l'heure actuelle. On travaille sur un nouveau règlement pour inclure la QAI. C'est un travail qu'on mène mais qui n'est pas abouti.

Constatez-vous aussi une augmentation de l'asthme et des maladies allergiques ?

On a eu des études faites par la direction santé publique de Montréal sur les enfants. Présentement, suite à des événements, ils ont mis en œuvre depuis le mois de janvier une série d'intervention sur les moisissures dans les écoles, en collaboration avec les commissions scolaires.

En apprenant aux enfants à reconnaître les moisissures, ils pourront les repérer et les dénoncer chez eux.

Présentement, un certain nombre de bâtiments publics, dont plusieurs écoles, sont confrontés à la présence de moisissures occasionnées notamment par des infiltrations d'eau ou par un surplus d'humidité. Dans certains cas, les personnes ont dû être relocalisées pendant la durée des travaux entrepris pour remédier à la situation.

Il faut faire passer l'information aux habitants pour qu'en cas de dégâts des eaux ou de fuites, ils procèdent à un assainissement rapide de la situation.

Les gens n'aiment pas montrer les insuffisances de leur maison.

Il y a un problème de responsabilités. C'est plus facile pour les propriétaires que pour les locataires, puisque les travaux nécessaires pour améliorer la situation dépendent de la bonne volonté du propriétaire.

Peut-on affirmer que la population québécoise, proche de la nature, a une sensibilité environnementale développée et donc qu'elle est réceptive à vos messages ?

Je n'irai pas jusque-là, même si un certain nombre de gens sont sensibles, mais il y a encore beaucoup à faire.

Les jeunes sont urbains et ont plus une problématique du bruit.

Les jeunes sont obligés de rester à la campagne et d'être sensibles au logement qu'ils habitent car souvent ils habitent dans des logements moins confortables.

Avez-vous fait les mêmes constatations sur la sensibilité environnementale selon les âges de la vie ? Les enfants sont sensibles, les adolescents le sont peu puis, lorsqu'ils ont des enfants, ils redeviennent sensibles après avoir traversé une période où ils pensent à autre chose.

Je mettrai un bémol sur la sensibilité des étudiants puisque bon nombre d'entre eux sont très sensibilisés à ce type de problématique. La quasi-négation du changement climatique, portée par le gouvernement fédéral majoritaire qui abandonne de nombreux objectifs environnementaux, est très critiquée par les jeunes qui protestent et réagissent.

C'est pourtant la tranche d'âge la plus tentée par le tabac.

La loi sur le tabac est contemporaine de la loi française. Elle a été élargie à l'ensemble des lieux recevant du public, y compris les restaurants qui s'étaient émus, mais finalement il ne s'est rien passé. Toutefois, depuis deux ou trois ans, on observe de nouveau une augmentation du nombre de fumeurs, principalement chez les jeunes filles.

On voit les fumeurs au pied des buildings en dépit du froid.

En effet, les compagnons de bureau sont sensibilisés aux effets du tabagisme passif. Les entreprises privées et les universités ont aussi interdit le tabac.

Voyez-vous un bénéfice sur les maladies cardiovasculaires ?

On a plus regardé l'influence sur les cancers que sur les maladies cardio-vasculaires.

Avez-vous une action sur les entreprises du bâtiment et sur la ventilation ? Avez-vous des moyens de surveiller la ventilation ?

On n'a pas beaucoup de pouvoir sur cette question alors qu'il y a de nombreuses campagnes de publicité en faveur de l'isolation pour diminuer le coût du chauffage. Ce sont des exhortations qui viennent du gouvernement fédéral. Notre espoir consiste à penser que ceux qui vendent des systèmes de ventilation voudront aussi faire de la publicité.

Y a-t-il un corps de métier spécialisé dans la ventilation ?

Oui, mais les normes ont évolué, elles sont surtout respectées pour les logements neufs, mais les bâtiments plus anciens sont loin de respecter les normes.

Le problème vient de l'indépendance des municipalités qui ne sont pas obligées d'adopter le Code

pancanadien du bâtiment. Au Québec, chaque municipalité adopte ou non le Code de la construction. Certaines municipalités ont encore le Code de 1995. Les constructeurs en profitent, d'autant plus que le nombre d'inspecteurs est limité.

On travaille présentement avec l'agence d'efficacité énergétique du Québec, mais rien ne garantit que des normes plus sévères soient adoptées. Ce système géopolitique nous contraint à être très persuasifs de manière à convaincre la population pour qu'elle exige de ses élus que les normes soient plus sévères.

Y a-t-il une expertise municipale ?

Très fragile, sauf dans les grandes villes. Montréal est une des seules villes à avoir une réglementation pour la qualité de l'air intérieur et extérieur qui permet aux pouvoirs publics d'agir de manière raisonnable et de mettre en place des mesures de correction.

Il y a un gros travail à faire avec les municipalités qui sont en contact avec les populations ?

Oui, en théorie ; mais bien souvent, le levier efficace vient de la base. C'est pourquoi on sensibilise les habitants. Les élus des mille municipalités québécoises sont difficiles à contacter et à convaincre car ils ne sont pas toujours investis dans une association, et les municipalités ne sont pas obligées d'adopter les recommandations. Ce n'est pas facile de contacter 1 000 municipalités, surtout quand on n'est pas nombreux pour faire ce travail.

Vous comptez sur la pression de la base ?

Par exemple, la réglementation sur le CO est inopérante si la population n'est pas formée pour détecter les maisons qui ont des problèmes.

Est-ce que vous voyez, comme en France, une différence entre ceux qui peuvent suivre les résultats des études « scientifiques » et la population avec les médecins cliniciens qui ignorent encore la santé environnementale ?

C'est la même situation qu'en France, le désintérêt des médecins et des pharmaciens pour ces questions nous interroge. Pourquoi ne cherchent-ils pas nécessairement les causes des maladies cardiaques de leurs patients qu'ils se contentent de soigner ? Dans notre projet sur l'air, on a essayé d'associer ces acteurs de la santé pour que leurs clients s'inscrivent à notre procédure d'alerte. Les médecins ou les pharmaciens n'ont pas été convaincus.

Même les plus jeunes ?

Chez nous, il n'y a pas encore de militants. On n'a pas eu les moyens pour les contacter directement ou pour constituer des petits groupes de formation. On les a contactés uniquement de manière indirecte par lettre. À Ottawa, ce projet a obtenu une subvention supplémentaire, les intervenants ont pu organiser des rencontres avec les médecins, et la participation des acteurs de santé locaux a été bien meilleure.

Ressentez-vous une différence entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la réaction à ces questions environnementales ?

Oui, les femmes sont plus réceptives, elles sont plus au courant et plus sensibles aux problèmes de leurs enfants sur lesquels elles sont très attentives.

Quels sont les grands problèmes qui vous paraissent les plus importants à traiter ?

On est une petite équipe, on ne peut pas s'occuper de tout. C'est la qualité de l'air qui est ma préoccupation première. L'enjeu est fort puisque l'air concerne toute la population. En conséquence, les messages doivent être diffusés auprès de tout le monde. Chacun doit être tenu au courant et l'attention doit être surtout dirigée vers les populations vulnérables et sensibles. Ce problème est plus important, à mon avis, que celui de l'eau, même si plus d'une centaine de municipalités ont un système de traitement de l'eau qui est insuffisant. Mais la conscience est plus forte sur la qualité de l'eau car on la voit, on la sent. Pour l'air, c'est plus difficile car l'air est invisible. Pour l'eau, les contrôles et les règlements sont plus nombreux car les municipalités sont tenues de distribuer de l'eau potable. L'eau peut être bouillie ou traitée ; or aucun traitement n'existe pour l'air. Il est impossible d'imaginer ne pas avoir accès à une eau de qualité alors pourquoi ne pas en faire autant pour l'air ?

Pendant les feux de forêt, il y a deux ans, les concentrations de polluants étaient très élevées ; le problème était alors visible et la conscience des habitants réveillée. Mais en-dehors de ces épisodes, la qualité de l'air est-elle sans problèmes ?

À Montréal, un règlement interdisant le chauffage au bois dans les constructions neuves a été adopté, mais il est très difficile à faire admettre. L'utilisation du bois fait partie de notre culture et moi-même j'ai de la misère à faire accepter dans mon entourage de ne plus faire de feu à l'âtre lors d'épisodes de mauvaise qualité de l'air !

